

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-221

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	<i>N° 2020-221</i>

Prêt de vélo métropolitain - Nouveau contrat « étudiants » - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application du deuxième Plan vélo métropolitain 2017-2020 approuvé en décembre 2016, le prêt de vélos classiques créé par la ville de Bordeaux en 2001 est devenu métropolitain en juillet 2017, avec une extension à toute la métropole et à d'autres types de vélos (vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélo-cargos...).

Le service est rendu par la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA) qui est ouverte du mardi au samedi et située au 69 cours Pasteurs à Bordeaux, et qui réalise également des permanences hebdomadaires dans les maisons des mobilités associatives soutenues par la Métropole à Bègles (Cycles & Manivelles), Pessac (Etu'Récup), Mérignac (Léon à vélo) et sur la rive droite (Vélo-Cité).

En 2019, 2 392 prêts de vélos ont ainsi été effectués (88% effectués à la MAMMA Cours Pasteur à Bordeaux, 12% dans les autres permanences/lieux) dont :

- 1 578 prêts de vélos classique
- 668 prêts de vélos à assistance électrique
- 112 prêts de vélos pliants
- 28 prêts de vélos cargos
- 6 prêts de tricycles pour adultes

A noter que 59 % des bénéficiaires sont des femmes, 41 % des hommes ; que 72% des bénéficiaires habitent Bordeaux, 23% habitent la 1ère couronne et 5% habitent la deuxième couronne.

Le succès de ce dispositif qui continue de progresser d'année en année démontre sa pertinence et sa participation à l'augmentation globale de l'usage du vélo dans la métropole ces dernières années.

A l'issue du confinement imposé par la crise sanitaire de cette année, Bordeaux Métropole, comme de nombreux territoires en France, a élaboré un Plan d'urgence pour encourager plus encore l'usage du vélo, solution alternative à la voiture permettant de respecter la distanciation sociale. Parmi les mesures envisagées figure la création d'un nouveau prêt de vélo pour les étudiants.

En effet, ces derniers sont une « cible » prioritaire pour le développement de l'usage du vélo, à l'heure où beaucoup adoptent des comportements de mobilité qu'ils garderont plus tard dans leur vie professionnelle. Or différentes enquêtes menées ces dernières années montrent que la population étudiante de la métropole

bordelaise utilise moins le vélo que d'autres catégories de métropolitains, ou moins que les étudiants d'autres agglomérations.

En attendant le prochain Plan modes actifs 2021-2024 qui proposera différentes mesures pour encourager cet usage, le prêt de vélo dédié aux étudiants est une première réponse.

Il se base sur les mêmes modalités que celles votées en juillet 2017 et amendées en octobre 2019. Il s'agit d'un prêt de vélo « classique » (modèle Arcade Renaissance), prêté gratuitement par la MAMMA.

L'emprunteur·euse laisse son RIB en cas de non-restitution du vélo. Elle·Il se verra alors prélevé·e plusieurs pénalités non-remboursables selon l'échéancier suivant (en cas de vol du vélo, la valeur totale du vélo, 268€, est directement prélevée):

J	J+30	J+60	J+90	J+120	Total
Fin du prêt	40€	40€	40€	148€	268€

L'emprunteur·euse est responsable de l'entretien de son vélo, à ses frais, chez un vélociste privé, dans une association, ou auprès de la MAMMA selon la dernière grille tarifaire votée par le conseil de Bordeaux Métropole.

Le prêt de vélo étudiant diffère alors sur la durée et la reconductibilité du prêt. En effet, si l'emprunteur·euse est étudiant·e sur le territoire de la métropole et résident·e de ce dernier (preuves à l'appui) :

- au lieu de 10 mois dans le cas général, la durée du prêt sera celle de l'année universitaire en cours (de début septembre à fin septembre de l'année suivante, soit 13 mois maximum)
- au lieu d'être non-renouvelable comme dans le cas général, le prêt sera reconductible aussi longtemps que l'emprunteur·euse restera étudiant·e. Elle·Il devra cependant revenir à la MAMMA à l'issue de l'année universitaire pour faire réviser son vélo a minima une fois par an et prouver son inscription à l'année universitaire suivante afin de prolonger son prêt.

Pour accompagner ce nouveau prêt de vélo et suite au vote d'une enveloppe supplémentaire d'investissement (272k€), Bordeaux métropole a commandé 1 000 nouveaux vélos qui seront réservés à cette opération (au-delà, les vélos seront pris dans le stock commun).

Le prêt pourra être ainsi lancé au 1er octobre 2020 et donnera lieu à une communication importante et des animations sur les campus de la métropole pour le faire connaître.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération n°2016-722 du Conseil métropolitain du 2 décembre 2016 adoptant le 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020,

VU la délibération n°2017-484 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2017 adoptant le prêt de vélos métropolitain,

VU la délibération n°2019-642 du Conseil métropolitain du 25 octobre 2019 adoptant de nouvelles modalités pour le prêt de vélos métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le prêt de vélos métropolitain est un moyen particulièrement pertinent pour développer l'usage du vélo des étudiants du territoire

DECIDE

Article 1 : d'adopter un nouveau règlement d'usage du prêt de vélo métropolitain spécifique aux étudiants du territoire, lequel sera annexé à chaque contrat conclu avec l'utilisateur.

Article 2 : d'adopter le modèle de contrat de prêt ci-joint.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer les contrats.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---